Département des Alpes-de-Haute-Provence
Communauté de communes Durance Luberon Verdon Agglomération

MAIRIE DE MANOSQUE
Place de l'hôtel de ville
04101 Manosque Cedex
Tél. 04 92 70 34 00
Fax. 04 92 70 35 00
maire@ville-manosque.fr

PLU
PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXE
Droit de préemption urbain (DPU)

Date d'arrêt : 8 juillet 2021 | Date d'approbation : 30 mars 2022

Éléments de repère :

- Limite communale
- A — Zonage
- Surface en eau

Cadastre

- Parcelle

Types de bâti :

- Bâti dur
- Bâti léger

Périmètres urbains :

- Droit de préemption urbain (DPU)
- Droit de préemption urbain renforcé (DPUR)

Source : ETALAB (2021).
Réalisation : Planèd, Mars 2022.

0 — 500
Mètres - 1 : 5 000